



PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 octobre 2022

Le 17 octobre 2022, les membres du Conseil municipal de la Commune de SAINT SIMON, se sont réunis à 20h30 à la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 octobre 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Patrick CALMON, Catherine PRUNET, Sébastien VAYSSIÉ, Béatrice MOREL,
Pascale ARETS, Alexandre FRAYSSE, Michel LAFFERRAIRE, Frédéric OLIVIER, Yannick VILLEPONTOUX.

ÉTAIENT ABSENTS et excusés

Nicole Broquerie
Nicolas Hodin

Monsieur le Maire Patrick CALMON préside la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Pascale ARETS est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Liste des délibérations de la séance :

2022-10-17-50DE: Travaux de pose des panneaux d'adressage

Adopté à l'unanimité des votants présents.

2022-10-17-51DE: Validation du devis architecte pour la rénovation du logement communal

Adopté à l'unanimité des votants présents.

2022-10-17-52DE: Détermination des conditions de reprise des concessions du vieux cimetière

Adopté à l'unanimité des votants présents.

2022-10-17-53DE: Validation de l'achat de plaques pré-imprimées pour les concessions en états d'abandon

Adopté à l'unanimité des votants présents.

2022-10-17-54DE : Achat des cadeaux de fin d'années aux anciens de la commune

Adopté à l'unanimité des votants présents.

2022-10-17-55DE : Modification délibération 2022-9-14.46 DE

Adopté à l'unanimité des votants présents.

2022-10-7-56DE : Changement de nom de la salle des fêtes

Adopté à l'unanimité des votants présents.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2022 (date du précédent conseil)

Le procès-verbal du 14 sept 2022 est approuvé à l'unanimité des présents lors de la séance.



2. Travaux de pose des panneaux dans le cadre de l'adressage

Deux devis étaient présentés : Didier Thamié 5040€ ttc et CMCR de Sonac 3915€ ttc

Le devis de Didier Thamié est retenu malgré une différence de tarif importante, car il n'y a pas de réserve concernant la composition du sol.

Mr Thamié sera contacté rapidement.

Nous sommes toujours en attente de la livraison du matériel. Il devrait arriver la semaine prochaine.

Le conseil valide à l'unanimité

3. Validation du devis de l'architecte pour la rénovation du logement communal

Le devis de l'architecte est accepté et le conseil valide la facture des honoraires pour les travaux du logement au-dessus de la mairie, le montant est de 5680€ soit 10% du montant du devis.

Le conseil valide à l'unanimité

4. Validation de la proposition de territoire d'énergie pour le renforcement et la dissimulation des réseaux électriques aériens sur le lieu-dit Poutoy

Cela concerne les câbles électriques entre le poteau à côté de la mairie sur la route de Théminettes et la route de Livernon.

Le montant total de la facture s'élève à 271703€, soit :

-Le renforcement : 132800€ pris en charge à 100% par la FDEL

-la dissimulation des câbles: 84000€ pris en charge à 85%

Le reste à charge pour la mairie serait de 12600€.

Orange se propose d'enfouir ses câbles au même endroit pour la somme de 46694€ plus 16000€ de câbles fournis par orange.

Les aides d'Orange sont à négocier.

La validation est en attente

5. Détermination des conditions de reprises des concessions du vieux cimetière.

Il est décidé de ne pas intervenir dans la reprise des concessions du vieux cimetière, ne manquant pas de place grâce au nouveau cimetière.

6. Validation de l'achat de plaques pré-imprimées pour les concessions en état d'abandon.

Certaines concessions semblant être à l'abandon, la commune décide d'acheter des panneaux afin de recueillir des informations et invitant à se rapprocher de la mairie.

Trois panneaux seront achetés pour l'année 2022.

7. Choix des cadeaux des anciens

Le conseil vote un budget de 700€ pour l'achat de colis de Noël qui seront distribués à nos anciens.



8 Attribution d'une subvention au Secours Populaire

Le courrier reçu ne concerne pas une demande d'attribution de subvention mais est une invitation à visiter leurs locaux. Un conseiller se rendra à cette invitation le 28 octobre à 20h30.

9 Validation du renouvellement de l'abonnement du site avec ajout d'options possibles

Le renouvellement de l'abonnement du site internet est accepté à l'unanimité mais ne change en rien la prévision du budget. Aucune option n'est ajoutée.

10 Validation du changement de nom de la Salle des fêtes et choix du panneau

En hommage aux donations de Messieurs Sabatié, père et fils, le conseil décide de nommer la salle des fêtes communale en « Salle Sabatié ». Une plaque sera apposée prochainement.

11 Organisation de la cérémonie du 11 novembre.

Comme chaque année la cérémonie aura lieu le 11 Novembre devant le monument aux morts et sera suivie d'une collation offerte par la commune. Rendez-vous à 11h30 devant la mairie.

12 Modification de la délibération 2022-09-14-46 mode de publication des actes

Suite à un courrier de la préfecture, nous choisissons l'affichage en mairie comme mode de publication des actes.

QUESTIONS DIVERSES

*

La Salle Sabatié : différents devis de matériel de nettoyage et d'entreprise ont été demandés. Des rendez-vous auront lieu prochainement pour des négociations.

Les Restos du Cœur : ils nous demandent une aide bénévole pour un transport sur la saison d'hiver entre Cahors et Lacapelle Marival pour aller chercher des denrées à distribuer.

Un(e) conseiller (re) fera le trajet.

Logiciel informatique : il est prévu de changer de logiciel. Cela aura lieu en 2023, les contrats actuels devant être dénoncés en Mars 2023.

Achat d'une plante : Le conseil décide l'achat d'une plante pour fleurir la tombe Sabatié à l'occasion de la Toussaint.

Décoration de Noël : Le conseil décide l'achat d'un sapin qui sera installé sur la place Poutoy, et qui sera décoré par les Bricolos, comme l'année dernière.



PCS : Plan Communal de Sauvegarde, Le plan communal de sauvegarde est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires! (Définition internet)
Celui-ci est en cours d'élaboration.

Pays d'Art et d'Histoire : Le Grand Figeac a programmé une visite guidée sur le patrimoine de Saint Simon avec un conférencier, Jérôme Ferrand le 3 Décembre. Les informations sont à découvrir sur le site www.saintsimon46.fr Rubrique « Grand Figeac Infos» sur la page d'accueil.

Patrimoine Vernaculaire : Le site de Mentières a été retenu par le conseil pour les demandes de subventions 2023 concernant la restauration du Patrimoine vernaculaire.

Les Ecluses : Un point sera fait avec le Grand Figeac pour l'installation d'une chicane sur la route de Livernon et d'un dos d'âne sur la route de Théminettes.

Chemin rural : Un conseiller municipal a sollicité le conseil pour l'achat d'un chemin rural passant sur sa propriété. Le conseil débattera de ce dossier au prochain conseil, en l'absence du conseiller en question.

Courrier de Mr Pierre Pingué : La mairie a reçu un courrier de Mr Pingué au sujet de la réouverture d'un chemin sur la commune, demandant que l'on ne touche pas à ce chemin sachant qu'il est fermé depuis 40 ans et qu'il serait compliqué pour lui, propriétaire des parcelles de chaque côté, de grillager tout le long du chemin en question, pour ces brebis.

Salle des fêtes : Pour faire suite au projet de la commune sur la réfection de la salle, Le conseil a posé deux dates pour aller visiter d'autres salles des fêtes. Les 19 et 26 Novembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune prise de parole n'ayant été demandée, le président de la séance, Patrick Calmon clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

Le président

La secrétaire